

Montréal, le 18 mars 2016

VIA SDÉ ET PAR LA POSTE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Paule Hamelin
Ligne directe : 514-392-9411
Télec. : 514-876-9011
Paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe
Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité
Votre dossier : R-3944-2015
Notre dossier : L113490007

Chère consœur,

Pour donner suite à la décision procédurale D-2016-032 et en prévision de la première séance de travail devant se tenir le 31 mars 2016, nous vous transmettons par la présente la liste des sujets que nous voudrions aborder lors de cette réunion :

NORME PRC-005-2

- Clarification quant au champ d'application qui est le réseau « Bulk » (BPS);
- Confirmation des éléments « Bulk » du réseau de HQT tel que décrit au registre des installations visées par les normes de fiabilité soumis dans le dossier R-3699-2009, HQCMÉ-2, Document 5, section 2.15, à la p. 18 – Annexe A à la présente;

NORME PRC-019

- Clarification quant au champ d'application de la norme aux installations « faisant partie du *réseau de transport principal* (RTP) » selon l'Annexe QC-PRC-019-1;
- Clarification de l'impact potentiel de la nouvelle méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport annoncée par le Coordonnateur de la fiabilité dans le dossier R-3952-2015 à l'égard de cette norme;

NORME PRC-023-3

- Clarification de l'application de la norme et plus spécifiquement de l'expression « systèmes de protection de phases sensibles à la charge » à la lumière de l'Annexe A;
- Clarification de l'application de la norme à des installations alimentant une charge;

NORME PRC-023-3

- Clarification de l'application de la norme et plus spécifiquement de l'expression « relais de protection sensibles à la charge »;
- Clarification de l'application de la norme à des installations alimentant une charge;

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/st
p.j.

Annexe A

PIÈCE DÉPOSÉE EN VERSION ÉLAGUÉE

**REGISTRE DES INSTALLATIONS VISÉES
PAR LES NORMES DE FIABILITÉ**

2.15 Normes visant la planification et la conception du réseau de transport (TPL-001 à TPL-004)

Les normes visant la planification des installations de transport (normes TPL-001, TPL-002, TPL-003 et TPL-004) ne s'appliquent qu'au réseau « bulk » tel que défini par le critère A-10 du NPCC (Critères pour la classification des éléments du réseau « bulk »). De plus, certaines normes mentionnées précédemment (PRC-004, PRC-005, PRC-018) s'appliquent, en tout ou en partie, au réseau « bulk » qui est constitué des éléments suivants :

ÉLÉMENTS « BULK » DU RÉSEAU DE HQT		
Postes de transport	Niveaux de tension (kV)	Transformateurs (kV)
Abitibi	735 – 315	735/315 - 735/16
Albanel	735	735/22
Appalaches	735 – 230	735/230
Arnaud	735 - 315 – 161	735/161 - 735/315 - 315/161
Beauharnois (Est, Ouest et 230 kV)	120	230/120 - 120/13,2
Boucherville	735 - 315 – 230	735/315 - 735/230
Carignan	735 – 230	735/230
Chamouchouane	735	735/16
Châteauguay	765 - 735 – 315 - 120	735/315 - 765/120 - 315/60 - 120/60
Chénier	735 – 315	735/315
Chibougamau	735	735/161 - 735/16
Chissibi	735	
Des Cantons	735 - 230 - 450 c.c.	735/230 – 230/190 - 230/120
Duvernay	735 – 315	735/315 – 315/120 - 315/16
Grand-Brûlé	735	735/120
Hertel	735 – 315	735/315
Jacques-Cartier	735 – 315	735/315
La Vérendrye	735	735/16
Laurentides	735 - 315 – 345 - 230	735/315 - 735/39 - 315/230 - 315/345
Lemoyne	735	-
Lévis	735 - 315 – 230	735/315 - 735/230 - 230/16 - 230/25
LG-2	735	735/13,8
LG-2 A	315	315/13,8
LG-3	735	735/13,8
LG-4	735	735/13,8
Manicouagan	735 – 315	735/315 - 735/16
Micoua	735 – 315	735/315
Montagnais	735 – 315	735/315
Montérégie	735 – 120	735/120
Némiscau	735 - 315	735/22 - 735/315

ÉLÉMENTS « BULK » DU RÉSEAU DE HQT		
Postes de transport	Niveaux de tension (kV)	Transformateurs (kV)
Nicolet	735 - 230 - 450 c.c.	735/230 - 230/190
Radisson	735 - 315 - 450 c.c.	735/315 - 315/190
Saguenay	735 - 161	735/161
Tilly	735 - 315	735/315
Note : Tous les équipements raccordés à ces niveaux de tension sauf les lignes qui ne sont pas entre deux barres « bulk », les inductances shunt à 735 kV et la compensation série.		

ÉLÉMENTS « BULK » (propriété de CF(L) Co.) RACCORDÉS AU RÉSEAU D'HQT		
Postes de transport	Niveaux de tension (kV)	Transformateurs (kV)
Churchill Falls	735 - 230	735/230 - 230/15

Source : Liste des éléments « bulk », Direction Planification des actifs et expertise de transport, 2008-02-20.